

PROVERVILLE

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



mouvements de terrain liés à la sécheresse



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



tempêtes



cavités souterraines

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Mesdames, Messieurs,

Notre Commune est exposée à un risque majeur.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer le risque auquel nous pourrions être confrontés à Proverville, à savoir l'inondation.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à cet évènement.

Je souhaite que ce document, réalisé conjointement avec les Services de l'Etat, vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre à ce sujet.

Le Maire,
Ludovic LE ROY

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques (industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)
etc...



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

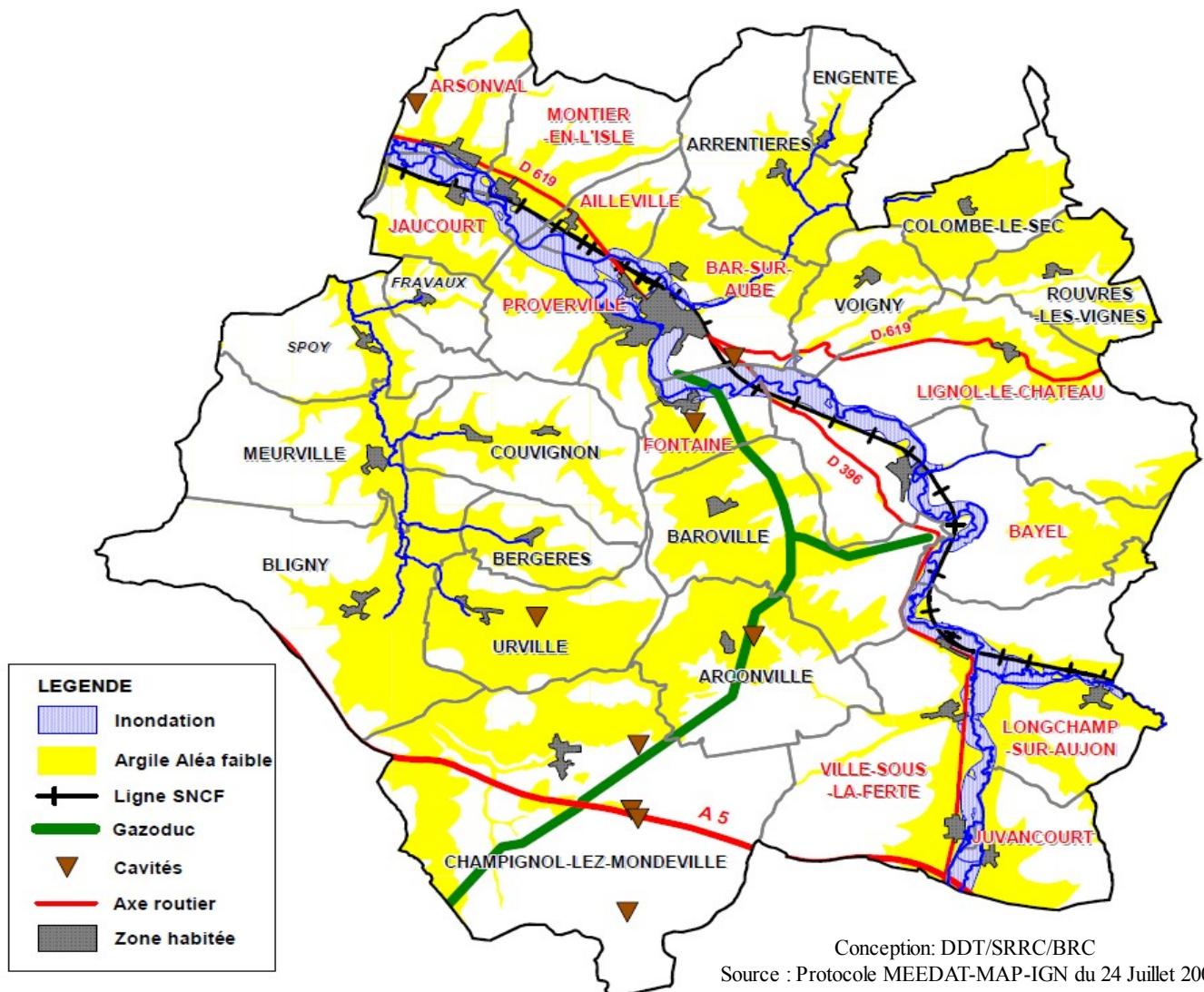
Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Proverville peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques présents sur la Communauté de Communes de la région de Bar sur Aube



Carte des risques majeurs présents sur la CCRB

Une réflexion menée sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

La quasi totalité des communes de la CCRB a voulu participer à la réflexion menée autour des risques majeurs.

12 d'entre elles, de part la présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé en 2009 sur leur commune, ont l'obligation de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document

d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Toutefois, 13 autres communes ont voulu participer à cette réflexion. Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, ces communes se trouvent aujourd'hui mieux armées pour faire face à d'éventuels événements.

(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

A Proverville, à quels risques sommes-nous exposés?



inondation lente



mouvements de terrain liés à la sécheresse



Coulées de boue



transport de marchandises dangereuses

- **Le cours d'eau « Aube ».** Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- **La présence d'argile dans les sols,** qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.
- Le risque de **coulées de boues.** La nature du terrain et l'occupation des sols sur la commune de Proverville font que cette dernière est particulièrement exposée aux risques de ruissellement et d'érosion des sols pouvant entraîner la formation de coulées de boue.
- Le risque **TMD** lié à la proximité du **centre de stockage de déchets faiblement radioactifs (Soulaines Dhuys)**. Le principal risque généré par ce site est celui du risque d'accident de transport de matières radioactives qui y sont acheminées pour traitement.



tempêtes

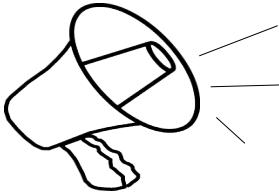


sanitaire

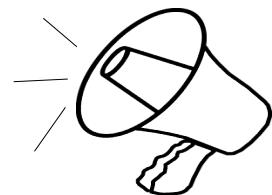
D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

- **Le risque météorologique :** tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- **Le risque sanitaire :** pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

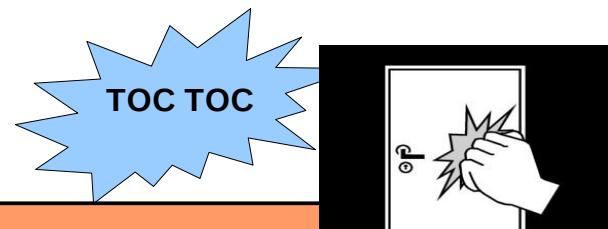


Alerte de la population



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

- ↳ Le territoire communal a été divisé en secteurs
- ↳ Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- ↳ L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

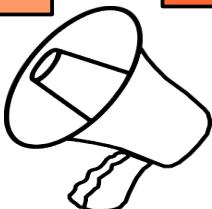
Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix



POINT DE RASSEMBLEMENT
Place de l'Eglise



inondation lente

Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à des violentes averses.



le risque

Le risque à Proverville

Proverville est concernée par l'inondation lente de plaine. La rivière Aube traversant le Sud de la commune à proximité des habitations, elle peut engendrer des débordements (voir carte annexe p.19) qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2009, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



inondation lente



Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- ♦ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- ♦ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

- ♦ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ♦ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ♦ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

- ♦ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

- ♦ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ♦ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ♦ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ♦ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



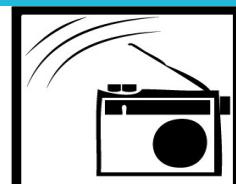
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio

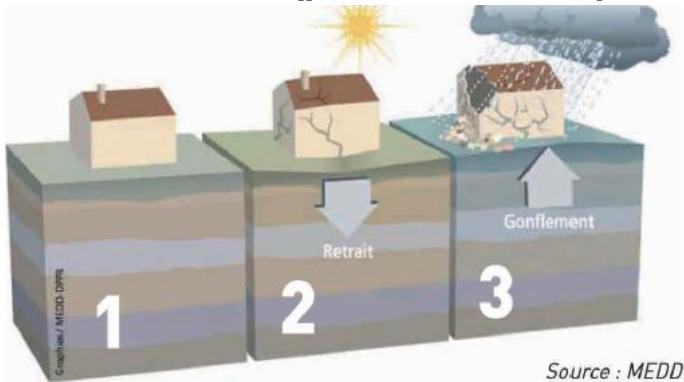


Ne prenez pas
votre véhicule



Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Proverville

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

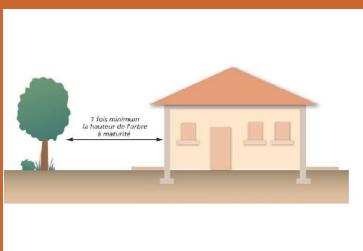
Près de la moitié du territoire **de Proverville** est concerné par un sol argileux (voir carte ci-contre).

Les mesures de prévention

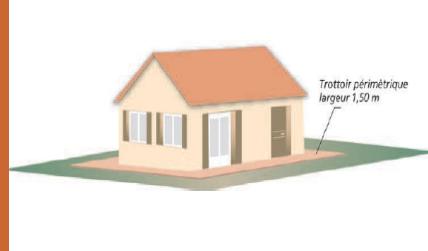
Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts?



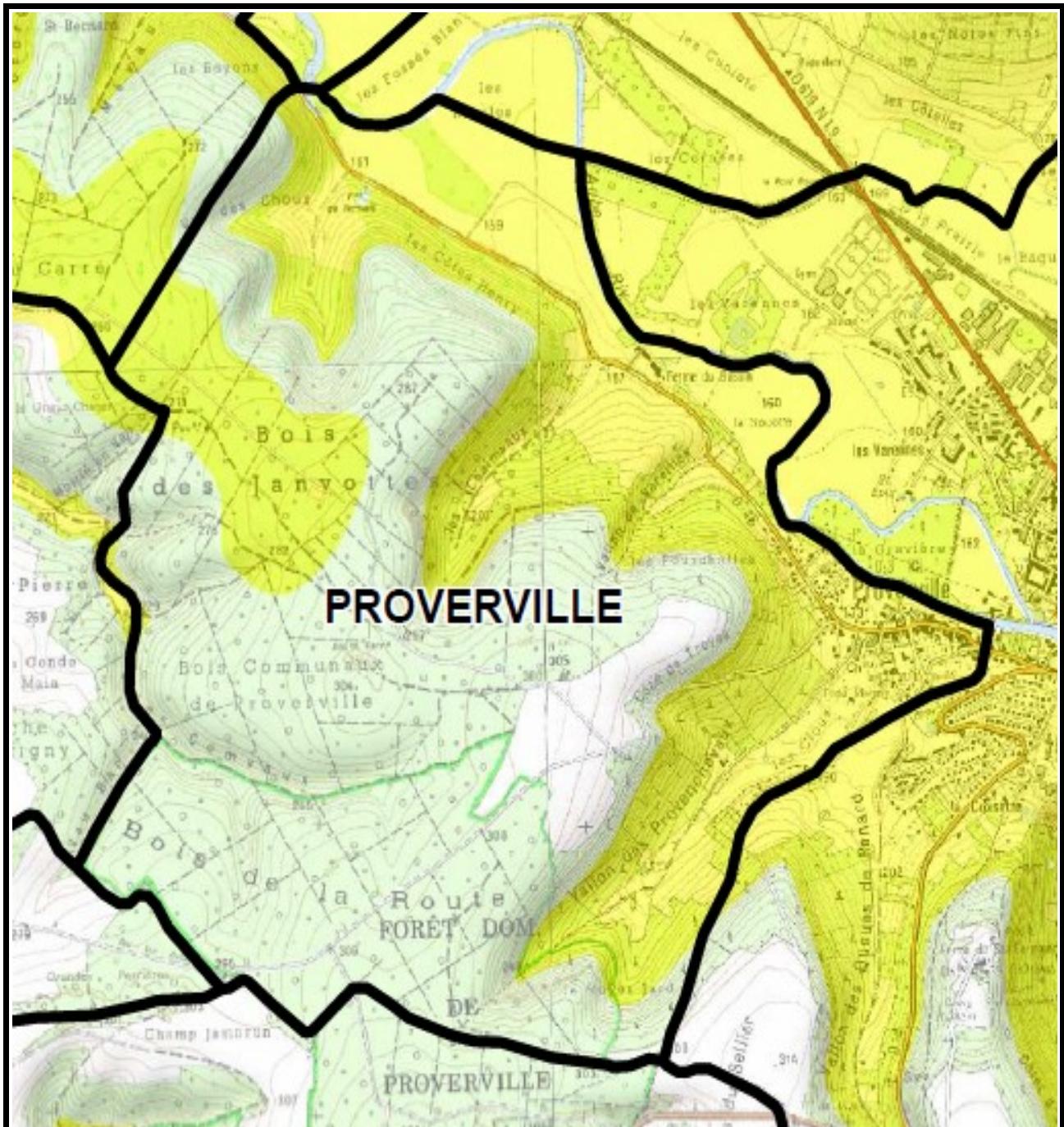
Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr

Le risque mouvement de terrain à Proverville



Carte des zones susceptibles de présenter un risque de mouvement de terrain sur la commune de Proverville

LEGENDE

Zone d'aléa retrait gonflement

 Présence d'argiles. Aléa faible.

 Zone à priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait gonflement.

— Limites de commune.

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN-BRG/RP-56710-FR
du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Risque mouvement de terrain: la coulée de boue



Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h en régions montagneuses.

Le risque à Proverville

La commune **de Proverville** est une commune rurale à forte dominante agricole.

La transformation de l'usage des terrains (plantation de vignes, de cultures, ou simplement défrichement) peut accroître les risques de ruissellement et de coulées de boue à l'occasion d'épisodes de pluviométrie de longues durées ou exceptionnels.

Evènements passés :

Type de catastrophe	Début le	Fin le
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les mesures de prévention

Il existe différentes façons d'utiliser le sol pour limiter les impacts de coulées de boue.

Notamment :

- Végétaliser les cultures et mettre en place des bandes enherbées,
- Orienter les cultures perpendiculairement à la pente,
- Créer des talus ou fossés,

Ceci permet de favoriser la stabilité des sols et de rendre compatible l'expansion de l'activité agricole avec le développement urbain.

Vous pouvez vous renseigner sur cette thématique auprès des Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires notamment.

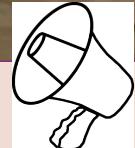


Coulées de boue



Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque de coulée de boue.
- ◆ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

- ◆ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ◆ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ◆ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

APRES

- ◆ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ◆ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ◆ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

PENDANT LA COULEE DE BOUE

A l'annonce de son arrivée

- ◆ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par la boue.

Lorsque elle est arrivée

- ◆ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

Les bons réflexes !



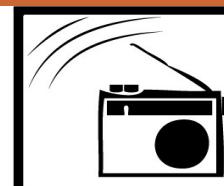
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Proverville

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Proverville est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



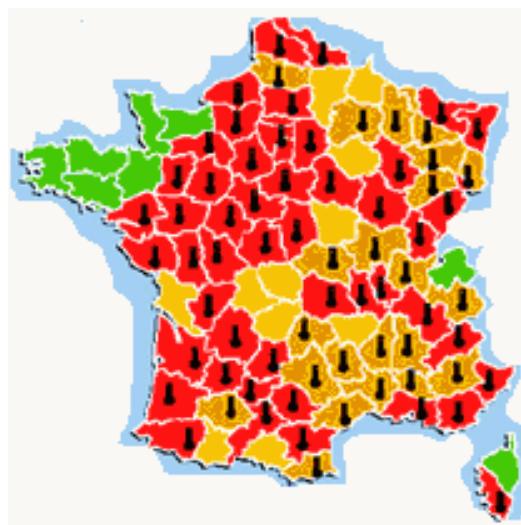
Pluie-inondation



Canicule

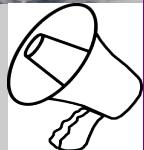


Orages





Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques

PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risque sanitaire : pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Proverville

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune **de Proverville** est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

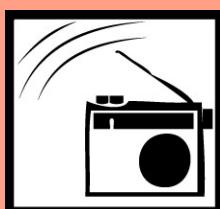
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « *guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie* » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

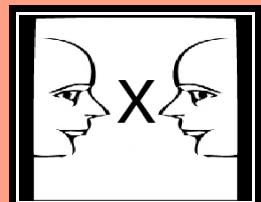
Les bons réflexes !



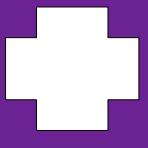
Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



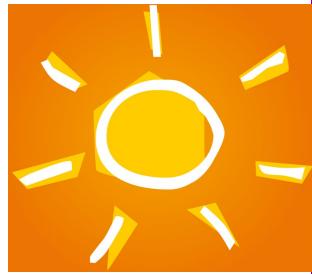
Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout
contact avec une
personne malade



Risque sanitaire : canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



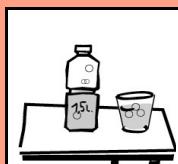
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

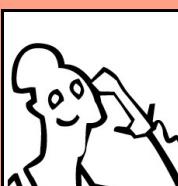
Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

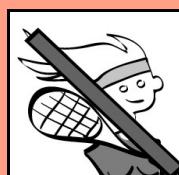


Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque dans l'Aube

Il se manifeste par la présence de :

- La centrale de Nogent sur Seine
- Les deux centres de stockages de déchets situés à Morvilliers et Soulaines-Dhuys.



Le risque à Proverville

Le Centre de stockage de Soulaine-Dhuys se situe à 20 km de Proverville. Y sont stockés les déchets de faible et moyenne activité. La commune peut donc être concernée par un accident de transport de matières faiblement radioactives qui y sont acheminées pour traitement par route ou par rail.



Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...). Des plans généraux d'organisation départementale des secours (plan O.R.S.E.C., Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses") seront mis en œuvre si nécessaire.



transport de marchandises dangereuses



Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

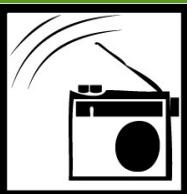
Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas

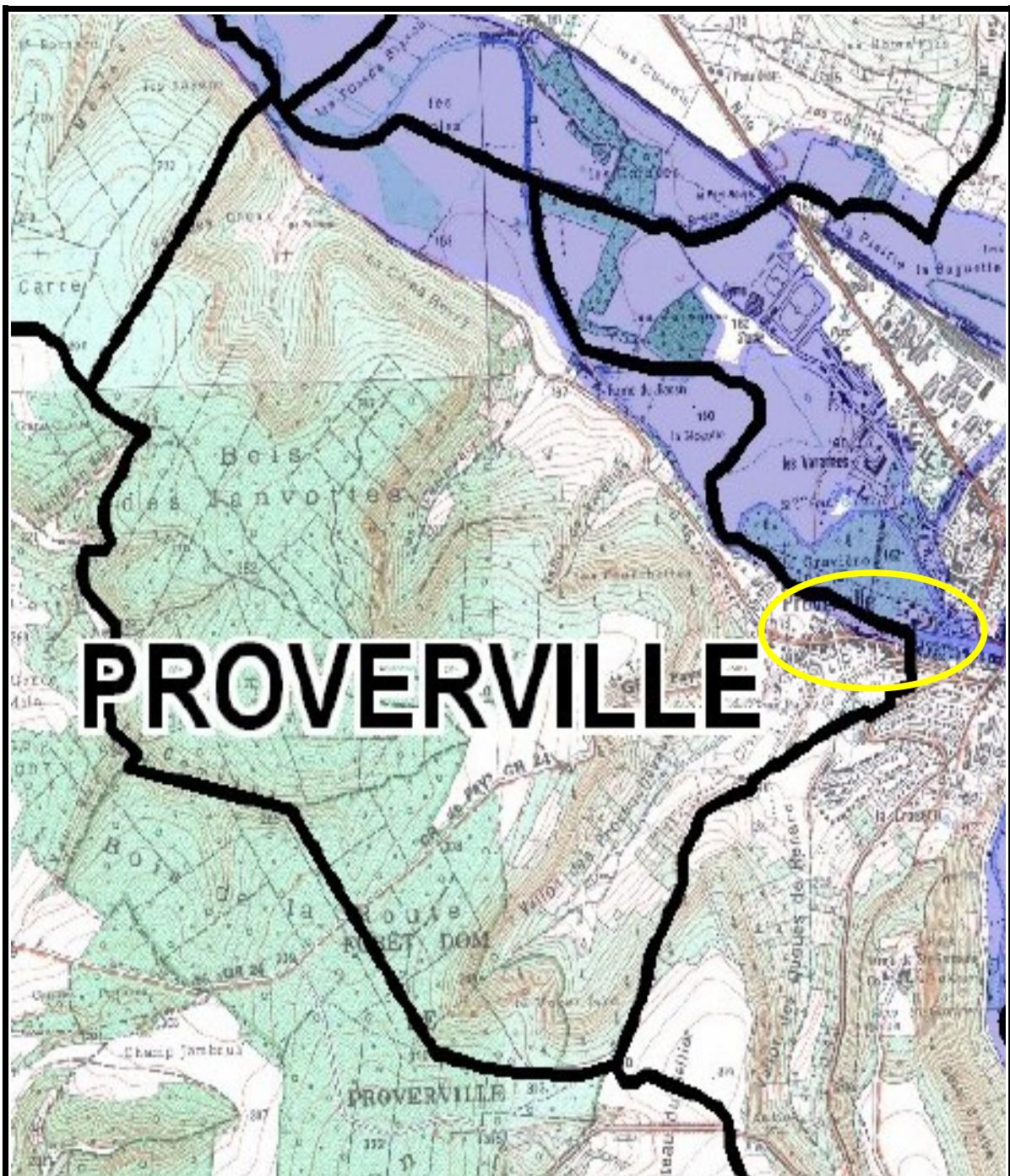


Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Annexe : Le risque inondation à Proverville



Carte des zones susceptibles de présenter un risque inondation sur la commune de Proverville

LEGENDE

Zone aléa inondation



Limites de commune



Emprise de la zone inondable
(inondation par la rivière Aube)



Zones habitées

Conception: DDT/SRRC/BRC

Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr

Les numéros utiles

Mairie de Proverville **03 25 27 00 99**

Sous Préfecture de l'Aube :
Bar sur Aube **03 25 27 06 19**

Préfecture de l'Aube :
Troyes **03 25 42 35 00** <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**
- Agence Sud-Est : Bar sur Aube **03 25 92 53 10**
- Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00** <http://www.aube.gouv.fr/>

Pompiers 18 (portable 112)

Police/gendarmerie 17

SAMU 15

GDF **0 810 433 080**

EDF **0 810 333 080**

Conseil Général
Centre routier **0800 12 10 10** <http://www.cg-aube.fr> :
transport/routes

Météo France **08 92 68 02 80** www.meteo.fr

Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
 - <http://www.prim.net>

Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante
de neige



transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



cavités
souterraines



tempêtes



glissements
de terrain



inondation lente



stockage de gaz